

2. l'aménagement, avec l'aide de l'association Retropomme, d'un verger valaisan comprenant d'ancienne variété d'arbre fruitier. Pour ce faire, la bourgeoisie de Vollèges, au travers de la Commune, a acquis la parcelle no 1276, folio 9 au lieudit Les Vignes sur le chemin de la Platrayre à Vollèges.

Par ailleurs, le président informe l'assemblée que la Commune de Bagnes s'est approchée de celle de Vollèges afin de lui proposer d'effectuer à la place du service cantonal des contributions la taxation des contribuables dépendants, des hors-canton et des hors-pays. La décision du conseil communal pourrait intervenir dans le courant de cette année pour une entrée en vigueur dès l'année 2013.

La parole est ensuite aux citoyens :

M. Jean-Paul Bruchez la prend et pose plusieurs questions, à savoir :

1. Concernant la lutte par confusion sexuelle, est-ce que la commune ne pourrait pas simplement distribuer les diffuseurs aux propriétaires dans le but d'en effectuer la pose ? M. Devegney lui répond que non car il y existe des normes dans la façon de les répartir (endroits, distance, concentration, etc..)
2. Est-ce que l'on pourrait procéder de la même manière pour lutter contre les hannetons ? Il lui est répondu que pour l'instant il n'existe pas de solution.
3. Cette année et d'après les inscriptions, il semblerait que l'UAPE est déjà saturée. Est-ce que la commune a prévu quelque chose pour y remédier ? Le président lui répond que oui. Seulement et dans l'optique de percevoir l'aide de la confédération, les subventions sont versées chaque fois que la structure s'agrandit de 10 places. Une demande dans ce sens a donc déjà été déposée.
4. Concernant la zone 30 km/h d'Etiez, M. Bruchez demande quand est-ce que le panneau à l'entrée Est du village va être posé ? En effet énormément de véhicules circulant sur la route cantonale s'engage dans le village à vive allure et sans ralentir. Le président lui répond que la commune n'est propriétaire de la présente route que depuis le 1^{er} janvier 2013 et que ledit panneau devrait être posé prochainement. Entretemps il propose de poser le radar communal pour y effectuer des contrôles afin de confirmer ses dires.
5. M. Bruchez fait remarquer que les grilles le long de la route communale ont été posées du mauvais côté de la chaussée et qu'elles ne servent à rien. L'eau de pluie s'écoule sans les atteindre. Le conseil communal en prend note.

M. André-Benoît Gertsch fait remarquer au conseil communal que s'est la troisième fois que la commune investit de l'argent dans la place du Paquet. Qu'en est-il des autres villages de la commune ? Fabien Sauthier lui répond que les premiers investissements de la place ont été effectués dans le cadre de l'ancienne cour d'école et qu'ils concernaient tous les enfants de Vollèges, Cries et Etiez. Par ailleurs et comme déjà expliqué aux habitants de Chemin-Dessus il y a une année, le président lui répond que les habitants du village d'Etiez peuvent étudier un projet et un emplacement et ensuite le présenter au conseil communal, lequel statuera.

M. Patrick Bérard, suite à des entendus dire, demande si c'est vrai que la Commune de Vollèges désire acheter la grange de la Cure située sur la parcelle no 340, folio 3 à Vollèges. Il lui est répondu que dans le cadre du projet de pose d'un filtre à particules sur la cheminée du CAD, il faudra certainement agrandir l'installation. Concernant l'avenir de la grange de la cure, la décision appartient au Bénéfice paroissial et il est vrai que si ce dernier désire la vendre, la commune se montrerait alors intéressée. Mais actuellement il n'y a rien d'officiel à ce sujet.

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013 à 20h00

- Présidence** : Maret Christophe, Président
- Présences** : 38 citoyens
M. Olivier Hugon, journaliste au Nouvelliste
- Excusés** : 11 citoyens(nes) excusés(es)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 21 novembre 2013 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004.

2/ NOMINATION DES SCRUCTATEURS

Le président propose de nommer comme scrutateur Mme Catherine Joris et M. Marc Moulin. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 juin 2013. A la suite de cette lecture, M. Serge Moulin remarque que l'on donne beaucoup d'importance aux personnes excusées par rapport aux personnes présentes.

4/ APPROBATION DES MODIFICATIONS AU REGLEMENT COMMUNAL SUR L'IRRIGATION - TARIFS

Dans un but d'égalité de traitement, le conseil communal de Vollèges a décidé de facturer à tous les utilisateurs du réseau la taxe d'irrigation, notamment aux entreprises sises en zone artisanale ainsi qu'aux alpages. Pour ce faire il a du apporter certaines modifications au règlement communal du service des eaux d'irrigation. Le conseiller Claude Biolaz présente à l'assemblée primaire ces différentes modifications.

Suite à cette présentation et étant donné qu'aucune question n'est posée, le président passe à l'approbation. Par 37 voix pour et un avis contraire, les modifications au règlement communal du service des eaux d'irrigation et tarifs sont approuvées.

5- 6-7/ APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES AU RACCORDEMENT, A L'UTILISATION DU RESEAU ET A L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE AINSI QUE DES CONDITONS PARTICULIERES RELATIVES AU RACCORDEMENT BASSE TENSION ET DES CONDITIONS PARTICULIERES AU RACCORDEMENT BASSE TENSION DES PRODUCTEURS INDEPENDANTS.

Le règlement communal sur la fourniture de l'énergie électrique date de 2006. Il ne correspond plus à la nouvelle législation entrée en vigueur depuis cette date. De plus, les communes de Bagnes, Bovermier, Sembrancher et Vollèges ayant créé une société, la SEDRE SA, pour la gestion de leur réseau respectif, il devient nécessaire d'uniformiser les différents règlements. Pour ce faire, SEDRE SA a établi des nouvelles conditions générales et particulières applicables aux quatre communes concernées et conformes à la législation. M. Pascal Morand, Chef de réseau auprès de la SEDRE présente ces nouvelles conditions à l'assemblée puis répond aux questions :

M. Pierre Frossard fait savoir qu'actuellement l'ouverture du marché est réservée aux clients qui consomment plus de 100'000 kWh par année. Dans un futur plus ou moins proche, elle s'étendra à l'ensemble des consommateurs. Est-ce que le nouveau règlement prévoit cet état de fait ? M. Pascal Morand lui répond que les conditions ont été établies de façon à couvrir le changement. Elles seront ainsi applicables le moment venu à tous les clients consommateurs.

M. Bertrand Terrettaz vient sur l'art. 18 des conditions et explique que l'ancien règlement, en cas de modifications des installations de raccordement, par exemple le remplacement d'une ligne aérienne existante par une ligne souterraine demandée par le GRD, ne prévoyait pas de répartition des frais. Ces derniers étaient pris en charge en totalité par le Service électrique. Ne devrait-on pas modifier cet article dans ce sens ? M. Morand lui répond que le règlement a été uniformisé pour les quatre communes et que certaines de ces communes ne sont pas d'accord de prendre la totalité des frais à leur charge. Par contre, rien n'empêche la commune de Vollèges de pratiquer de la sorte. Ces décisions seront prises de cas en cas. M. Marc Moulin prend la parole et propose de mettre simplement une annotation dans le règlement « *sauf pour la commune de Vollèges* ». Le président, M. Christophe Maret, lui répond que cela n'est pas nécessaire et que de toute façon c'est à l'assemblée de se prononcer sur l'approbation du règlement par le vote.

Le président passe ensuite à l'approbation des différentes conditions, à savoir :

- Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique :

Par 29 voix pour et 9 abstentions, les conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique sont approuvées.

- Conditions particulières relatives au raccordement basse tension :

Par 34 voix pour et 4 abstentions, les conditions particulières relatives au raccordement basse tension sont approuvées.

- Conditions particulières relatives au raccordement basse tension des producteurs indépendants :

A l'unanimité, les conditions particulières relatives au raccordement basse tension des producteurs indépendants sont approuvées.

8/ APPROBATION DU REGLEMENT SUR LE PRELEVEMENT DES DROITS DE MUTATIONS COMMUNAUX ADDITIONNELS

Conformément à la loi du 15.03.2012 sur les droits de mutations, la commune peut prélever un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire. Le montant peut se situer entre le 5 % et le 50 % des droits de mutations cantonaux. Réuni en séance ordinaire le 14 novembre 2013, le conseil communal a décidé de fixer le taux à 50%, d'accepter ledit règlement et de le présenter à l'Assemblée primaire pour acceptation.

Par 36 voix pour et deux abstentions, le nouveau règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels de la Commune de Vollèges est approuvé.

9/ LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2014

Le récapitulatif du budget 2014 de la commune de Vollèges est présenté à l'assemblée sur écran. Le président donne lecture des principaux chiffres.

Le budget prévoit les résultats suivants :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 11'113'750.--
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 9'173'500.--</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 1'940'250.-- =====
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 2'347'700.--
	Total des recettes	:	<u>Fr. 724'000.--</u>
	Investissement net	:	Fr. 1'623'700.-- =====
<i>Excédent de financement</i>		:	Fr. 316'550.-- =====

Avec une prévision d'amortissement s'élevant à **Fr. 2'030'150.00**, le budget 2014 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 89'900.--**.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques. Celle-ci n'étant pas demandée, il passe à l'approbation du budget.

A mains levées et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée primaire de la commune de Vollèges approuve le budget 2014 de la Commune de Vollèges.

10/ APPROBATION DU PAZ DE LA DECHARGE DU MERDENSON

La mise à l'enquête de la modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) du secteur de la décharge du Merdenson a suscité une opposition de la part de l'association Pro Natura. Celle dernière a soulevé essentiellement un problème d'essartage. Dès lors, une séance de conciliation avec les opposants a été mise sur pied et il en est ressorti un accord provisoire. Celui-ci consiste au dépôt d'un certain montant sur le fond cantonal pour la nature. Ce montant

sera ensuite réinvesti sur le territoire de la commune de Vollèges dans le cadre des projets nature.

Avant de passer à l'approbation, le président répond à une question de M. Pierre Frossard qui s'inquiète des savoir ce qui va se passer avec les matériaux du torrent du Merdenson, lesquels doivent être débarrassés par la société de Forces Motrices de Mauvoisin SA. A l'heure actuelle, la société des FMM SA possède un terrain sur le site de la décharge du Merdenson. Dans le cadre de l'aménagement de ce site un échange de terrain est envisagé afin de permettre aux FMM SA de poursuivre leur exploitation. M. Frossard demande également si le coût du réaménagement a été quantifié. M. Sauthier, vice-président, lui répond qu'il n'est pas possible de le faire, mais que les investissements inhérents se feront au fur et à mesure de l'exploitation de la décharge et de l'avancement du dossier. Par ailleurs, les recettes conséquentes de ces dernières années, engendrées par l'exploitation du site devraient quand même permettre à la commune d'investir.

Le président passe ensuite à l'approbation :

A l'unanimité, les membres présents acceptent la modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) pour le secteur « Décharge du Merdenson » ainsi que la demande de défrichement.

11/ APPROBATION DU PAD DE LA CARRIERE DE L'ARTIZIER

L'exploitation de la carrière de l'Artizier n'est pas conforme au PAZ et au RCCZ homologués le 10 novembre 1999. Le périmètre réel de l'exploitation ne correspond pas à celui défini dans le RCCz. De plus l'activité touche la zone S2 homologuée alors que l'extraction de matériaux y est exclue.

Le PAD élaboré prévoit une remise en état du site sous un mode d'exploitation par épierrage et extraction de blocs jusqu'à une fermeture progressive du site. Celui-ci sera rendu à la nature progressivement. Le canton accepte un délai allant de 5 à 6 ans pour la remise en état du site.

A l'unanimité, les membres présents acceptent le plan d'aménagement détaillé PAD l'Artizier, remise en état de la carrière, le règlement y relatif ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter pour la remise en état.

12/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le président, M. Christophe Maret, passe la parole aux citoyens présents pour d'éventuelles questions et propositions :

M. Roland Bérard demande si l'aménagement de la route de contournement de la zone artisanale au lieudit Champroz est toujours d'actualité. Le vice-président, M. Fabien Sauthier lui répond que le projet est établi et devrait être mis à l'enquête dans le courant de cette année 2014. Par contre, les travaux seront exécutés selon les budgets à disposition.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée en remerciant les membres du conseil ainsi que le personnel communal pour le travail accompli durant cette année. Il présente ses vœux à l'assemblée pour la nouvelle année et invite les membres présents à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire

Vollèges, le 10 décembre 2012

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2014 à 20h00

- Présidence** : Christophe Maret, président
- Présences** : Le conseil communal (6 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
M. Olivier Rausis, journaliste au Nouvelliste
- Excusés** : 8 citoyens(nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre la séance, salue et remercie les membres présents. La dite séance a été convoquée en date du 21 mai 2014 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Moulin Marc et Frossard Daniel comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée sans opposition.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 décembre 2013. Ce dernier ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2013

Le président, M. Christophe Maret, donne connaissance à l'assemblée des principaux chiffres concernant les comptes 2013 de la Commune de Vollèges. Ces derniers bouclent avec le résultat suivant, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 11'893'855.12
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 9'330'433.37</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 2'563'421.75 =====
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 3'408'095.86
	Total des recettes	:	<u>Fr. 786'491.46</u>
	Investissement net	:	Fr. 2'621'604.40 =====
<i>Manco de financement</i>		:	Fr. 58'182.65 =====

Suite à des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 2'074'204.40**, les comptes 2013 de la commune de Vollèges laissent apparaître une augmentation de fortune de **Fr. 489'217.35**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2013 s'élève à **Fr. 15'409'819.91** et le bilan à **Fr. 25'248'437.89**.

Le résultat de l'exercice 2013 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une situation très saine. En effet, les cinq principaux indicateurs financiers à savoir, le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, les taux global des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux du volume de la dette brute obtiennent tous la note maximale.

4/ RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Alpes Audit SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que la révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession.

Le compte Pertes et Profits ainsi que le bilan ont été établis selon les exigences de la LCO du 5 février 2004. Sur la base de ses travaux, la fiduciaire recommande à l'assemblée primaire d'approuver le compte annuel 2013 de la Commune de Vollèges.

Le président donne ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur les comptes.

M. Pierre Frossard s'inquiète de l'apparition dans les comptes d'un nouveau service, le 83 « Tourisme ». Il lui est répondu que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Taxe de promotion touristique (TPT), les comptes de l'ancien bureau local du tourisme (BLT) ont été intégrés dans les comptes communaux.

M. Roland Bérard relève la bonne performance des recettes des micros centrales. Il demande si un nouveau projet est prévu. Le président lui répond que le dossier de la micro centrale 3, prévue au lieudit Longueraye, est en pleine étude. Il est en ce moment dans l'attente de l'avancement du projet du TMR de modifier le pont sur le Merdenson.

M. Daniel Moulin relève que le budget relatif à la transformation du bâtiment de l'ancienne forge a été considérablement dépassé. Le président lui répond que certains investissements concernant la deuxième étape (étage supérieur) ont du être effectués en même temps que l'aménagement du cabinet vétérinaire.

Suite à ces questions, les citoyens présents passent à l'approbation. Les comptes 2013 de la Commune de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ APPROBATION DE LA MODIFICATION PARTIELLE DES CONDITIONS GENERALES RELATIVES AU RACCORDEMENT, A L'UTILISATION DU RESEAU ET A L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE

La société SEDRE SA a informé le conseil communal de Vollèges d'une modification à apporter aux conditions générales des différents réseaux électriques, à la suite de la demande d'homologation auprès du Conseil d'Etat, et d'échanges avec le service juridique des affaires internes cantonales. L'article 34.1 est modifié et l'article 34.3 des conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique est purement et simplement supprimé. Ces éléments sont d'ordre juridique et n'ont pas d'impact sur l'application technique des règlements auprès des clients. Néanmoins,

ces modifications doivent être acceptées par le conseil communal et approuvées par l'Assemblée primaire.

L'art. 34.1 est modifié comme suit : Les montants de la contribution de raccordement, les tarifs de l'utilisation du réseau et de l'approvisionnement en énergie électrique sont déterminés par ~~le GRD selon ses tarifs en vigueur au jour de la facturation~~ cf. liste des tarifs l'exécutif communal selon les conditions de la loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEl) et aux conditions de la législation cantonale y relative. En cas d'évolution des tarifs, la facturation s'effectue prorata temporis.

Après avoir répondu à la question de M. Pierre Frossard, le président passe à l'approbation. A l'unanimité moins une abstention, l'assemblée primaire de Vollèges approuve la modification partielle des conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique.

6/ APPROBATION D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE DE FR. 597'000.-- POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE NO 765, FOLIO 5 AU LIEUDIT LE DAILLAY (HANGAR, DEPOT ET PLACE)

Réuni en séance du 3 avril 2014, le conseil communal de Vollèges a accepté la proposition de Mme Marie-Ange Marchetti et a décidé d'acquérir le bien immobilier suivant : parcelle no 765, folio 5 au lieudit Le Daillay (hangar, dépôt et place) pour le prix global de **Fr. 597'000.--**. Le montant de la transaction correspond à la taxation du 27.05.2013 effectué par la commission de taxation. Conformément à la Loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004, art. 17 alinéa C, cette dépense non obligatoire entre dans les compétences de l'assemblée primaire.

Après avoir répondu aux questions des citoyens, notamment celle au sujet de la zone à construire, le président passe à l'approbation. Par 41 voix pour, une contre et une abstention, l'assemblée primaire de Vollèges approuve le crédit complémentaire de Fr. 597'000.-- pour l'acquisition de la parcelle no 765, folio 5 au lieudit Le Daillay.

7/ APPROBATION D'UN CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE Fr. 10'000'000.—(dix millions) PAR LES COMMUNES D'ORSIERES, SEMBRANCHER, LIDDES, BOURG-ST-PIERRE, BOVERNIER ET VOLLEGES EN FAVEUR DE LA MAISONS DE LA SANTE DU GRAND-ENTREMONT A SEMBRANCHER

Le président, Christophe Maret, présente à l'Assemblée primaire l'historique sur ce qui a amené les communes 6 communes d'Orsières, Sembrancher, Liddes, Bourg-St.-Pierre, Bovernier et Vollèges à se mettre ensemble et créer une maison de la santé afin de trouver les meilleures solutions pour le domaine sanitaire en Entremont et ainsi faire face à la pénurie de médecins.

Après avoir pris connaissance des remarques des citoyens et répondu à satisfaction à leurs questions, il passe à l'approbation. A l'unanimité des membres présents moins une abstention, l'Assemblée primaire de Vollèges approuve le cautionnement solidaire de **Fr. 10'000'000.--** par les communes d'Orsières, Sembrancher, Liddes, Bourg-St.-Pierre, Bovernier et Vollèges en faveur de la Maison de la santé du Gd-Entremont à Sembrancher.

8/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Avant de donner la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions ou propositions, le président leur présente les principaux projets qui occupent ou vont occuper le conseil communal, notamment :

- L'augmentation constante des constructions ;
- L'augmentation de la population (plus de 1800 habitants actuellement) ;
- L'augmentation des effectifs scolaires ;
- L'aménagement de la Dranses – poursuite des travaux ;
- L'approbation du PAZ de la décharge du Merdenson ;
- Les modifications du RCCz et la mise en œuvre de la LAT : étude de la zone à construire ;
- Informer la population sur la pose des défibrillateurs dans les villages et leur utilisation ;
- Tourisme : choix d'un partenaire (destination Verbier/Tsoumaz, Pays-St.-Bernard, etc..)
- La place de jeux à Chemin-Dessus ;
- La mise aux normes de la cabane du Lein ;
- La promotion du sentier des mines – Journée découverte et saveurs d'alpages avec visite d'une mine

Il passe ensuite la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions ou propositions :

- Suite à l'ouverture du nouveau couvert du Laget, Daniel Moulin propose au conseil communal d'organiser une journée de visite avec invitation à la population. Le président lui répond que cette visite pourrait être complétée par la visite des aménagements du Paquet ;
- Thierry Bessard demande si le conseil connaît l'échéance pour la fin de la gare d'Etiez. Il lui est répondu que non. Concernant le passage à piéton à la sortie d'Etiez sur la route de la Vallée, il n'y a rien de prévu pour le remplacer.
- Daniel Moulin demande où en est la régulation des vitesses à l'intérieur des villages. Le président lui répond que les plans ont été homologués et que la pose de la signalisation se fera par tranche en fonction des disponibilités financières.
- Daniel Moulin relève que la place de jeux du Paquet est fantastique, mais qu'en est-il du cabanon à poubelles ? Le président lui répond que ce dernier sera remplacé par des molochs, mais la commune attend le projet du canton concernant la réfection de la route no 89 à la sortie de Vollèges en direction du Levron.
- M. Ribordy Léonard demande si l'incendie du centre de tri à la décharge a eu des incidences financières pour la commune. Il lui est répondu que non.
- Mme Laurence Bourgeois remercie le conseil communal pour la place de jeux du Paquet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance vers 21h30 et invite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Vollèges, le 14 juin 2014

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 à 20h00

Présidence : Maret Christophe, Président

Présences : 35 citoyens + une non-citoyenne

Excusés : 8 citoyens(nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 20 novembre 2014 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004.

2/ NOMINATION DES SCRUCTATEURS

Le président propose de nommer comme scrutateur MM Pierre Frossard et Jean-Paul Bruchez. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 juin 2014. Ce dernier ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

4/ LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2015

Avant de donner le récapitulatif du budget 2015, le président présente les principaux investissements qui y sont prévus et répond aux questions des citoyens, notamment :

- Plusieurs citoyens soulèvent des questions ou remarques quant à l'acquisition par la Commune de Vollèges de la parcelle no 742, folio 5 au lieudit Les Pièces pour le montant global de Fr. 610'000.--, notamment :
 - est-ce le rôle de la commune de se substituer promoteur ?
 - est-ce la bonne solution pour tenter de freiner l'augmentation des prix des terrains à construire ?
 - quels seront les critères pour la mise à disposition du terrain et qui en bénéficiera ?
 - quelles seront les conditions d'utilisation de la parcelle ?
 - quels sont les risques par rapport à la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ?.

A toutes ces questions, le conseil communal répond que ce n'est pas la volonté de la commune de se substituer promoteur. Il s'agit d'une occasion ponctuelle qui permet à la commune de Vollèges d'augmenter son patrimoine à un prix intéressant pour elle. D'ailleurs la vente de la parcelle sera soumise à une condition. Si la commune revend la parcelle dans les 25 prochaines années, les propriétaires actuels pourront faire valoir un droit de préemption et racheter le bien au même prix qu'ils l'ont vendu à la commune.

M. Norbert Terrettaz prend la parole pour féliciter le conseil communal d'avoir anticipé le coup et de penser à l'avenir. Un exemple, lors de l'acquisition de la parcelle située au sud du bâtiment de la crèche par l'administration précédente, il n'y avait pas de projet. Plus tard, cet achat s'est avéré important pour le développement de la structure d'accueil et actuellement tout le monde est satisfait. L'achat de la parcelle no 742 ne va pas renchérir le prix des terrains à Vollèges. Par ailleurs, le terrain en question ne sera pas nécessairement utiliser pour la construction, il pourrait également servir de monnaie d'échange si l'occasion venait à se présenter.

- M. Serge Moulin demande ce que le conseil communal envisage de faire avec l'achat de la grange de la cure. En effet, vu la proximité du CAD et l'émission des particules fines, il ne peut actuellement rien être construit à moins de 30 mètres de la cheminée. Le président lui répond que suite à l'entrée en vigueur des nouvelles normes, un super filtre devra être posé sur la cheminée. Celui-ci est prévu dans les deux prochaines années et dès lors, l'interdiction devrait être levée. Par ailleurs, M. Patrick Bérard trouve le prix d'achat du terrain sous-estimé. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'un achat mais d'une mise à disposition sous la forme d'un droit d'utilisation distinct et permanent d'une durée de 50 ans.
- M. Jean-Paul Bruchez demande où en est la mise en œuvre du concept circulation et la pose des panneaux 30 Km/h. Le président lui répond que les travaux se réalisent par secteur au fur et à mesure des disponibilités financières du service.

Après avoir répondu aux questions des citoyens, le président présente à l'assemblée le récapitulatif du budget 2015 de la commune de Vollèges. Ce dernier prévoit les résultats figurant ci-après et incluant l'acquisition de la parcelle no 742, folio 5 au lieudit Les Pièces pour le montant global de Fr. 610'000.--, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 11'696'550.--
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 9'556'380.--</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 2'140'170.--
			=====
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 4'128'000.--
	Total des recettes	:	<u>Fr. 829'000.--</u>
	Investissement net	:	Fr. 3'299'000.--
			=====
<i>Insuffisance de financement</i>		:	Fr. 1'158'830.--
			=====

Avec une prévision d'amortissement s'élevant à **Fr. 2'196'620.00**, le budget 2015 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 56'450.--**.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation du budget. Par 38 voix pour, une contre et quatre abstentions l'assemblée primaire approuve le budget 2015 de la Commune de Vollèges.

5/ **DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Le président, M. Christophe Maret, passe ensuite la parole aux citoyens présents pour d'éventuelles questions ou propositions :

M. Roland Bérard demande si le conseil communal envisage de prendre la direction en faveur d'un développement de l'énergie photovoltaïque. Le conseil lui répond qu'il a préavisé favorablement une proposition de la société SEDRE SA d'effectuer une étude sur les bâtiments publics.

M. Patrice Berguerand demande si la commune a toujours des projets de rénovation des réseaux dans les villages. Il lui est répondu que la commune essaie de plus en plus d'effectuer ces travaux par secteur. Les couts pour la réalisation de ces travaux sont situés entre Fr. 1'000.-- et 1'500.-- le mètre linéaire et comprend également l'entretien des routes.

M. Jean-Paul Bruchez soulève le problème de l'arrêt du bus postal à Etiez. Ce dernier s'arrête sur la droite de la chaussée et les enfants doivent ensuite traverser la route. De plus, le passage piéton a été supprimé. Il demande au conseil communal si on ne peut pas imposer aux chauffeurs de s'arrêter sur la place de parc en face. Le président lui répond que la commune va intervenir dans ce sens auprès de la société TMR SA.

M. Serge Moulin désire obtenir des infos sur l'avenir du bureau postal de Vollèges. Le président lui répond que le conseil communal vient d'avoir une entrevue avec des représentants du géant jaune. L'objectif est clairement la fermeture du bureau postal. Pour le remplacer, la Poste propose deux solutions, à savoir le service à domicile ou l'agence postale dans les locaux du magasin. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une information. Il n'y a pas encore de décision.

M. Pierre Frossard demande si le conseil communal envisage d'organiser quelque chose dans le cadre des 200 ans de l'entrée du Canton du Valais dans la Confédération. Il lui est répondu que non.

M. Serge Moulin demande ce que l'on peut attendre de la destination Verbier-La Tzoumaz. Le conseil communal lui répond que la commune de Vollèges vient de signer deux contrats de prestations (un avec la destination Verbier-La Tzoumaz Promotion SA et un autre avec le Pays du St.-Bernard). Il a par ailleurs décidé de travailler à la prestation avec les deux entités.

M Pierre Frossard demande quand est-ce que l'on va arrêter avec l'utilisation du mazout pour le CAD. En effet et selon lui, la commune devrait montrer l'exemple. Cette énergie pourrait être remplacée par le solaire thermique et la pompe à chaleur. Le conseiller Daniel Roserens lui répond que cette façon de faire est difficilement réalisable étant donnée la température trop élevée dégagée par le CAD.

Dans le cadre de l'aide à la jeunesse, M. Patrice Berguerand propose au conseil communal de faire un geste envers les autres sociétés sportives et culturelles qui ne bénéficient pas de

l'aide à la formation. Le président lui répond que la commune fait déjà quelque chose (mise à disposition de matériel, aide ponctuelle sur demande, apéritifs, photocopies gratuites, etc...). Par ailleurs, la commission « Culture et sports » sera mandaté pour voir s'il y a quelque chose d'autre à faire dans le sens de cette demande.

M. Patrick Bérard s'interroge par rapport au délai concernant la mise en application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Il lui est répondu que dans les cinq ans à venir, il appartient au Canton du Valais, avec l'aide de l'association des communes valaisannes, d'établir un plan directeur en adéquation avec la nouvelle loi. Les communes devront par la suite si soumettre. Toutefois, le conseil communal de Vollèges a décidé de ne pas attendre ce plan directeur et a d'ores et déjà débuté une analyse de son Règlement communal des constructions et des zones. Ceci dans le but de ne pas être pris de cours le moment venu.

Mme Marlène Hiroz demande s'il ne serait pas judicieux de modifier le RCCz en ce qui concerne le nombre de places de parc nécessaires à chaque construction. Il lui est répondu que cette question sera traitée avec la révision du RCCz mentionnée au paragraphe précédent.

M. Jean-Paul Bruchez demande si le conseil communal envisage la création d'une place de jeux à Etiez. Le président lui répond que le conseil en prend note.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée et invite les membres présents à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire

Vollèges, le 16 décembre 2014

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2015 à 20h00

Présidence : Christophe Maret, président
Présences : Le conseil communal (7 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
M. Olivier Rausis, journaliste au Nouvelliste
Excusés : 11 citoyens(nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Cette dernière a été convoquée le 20 mai 2015 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Son ordre du jour est accepté.

Il demande tout d'abord à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'honneur de M. Pascal Moulin, ancien conseiller communal de 1981 à 1992 et ancien président de la commune de 2005 à 2008, décédé en date du 8 juin 2015.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Moulin Léonard et Terrettaz Maurice comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée sans opposition.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 décembre 2014. Ce dernier ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2014

Le président, M. Christophe Maret, donne connaissance à l'assemblée des principaux chiffres concernant les comptes 2014 de la Commune de Vollèges. Ces derniers bouclent avec le résultat suivant, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 12'479'912.44
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 9'294'989.22</u>

Marge d'autofinancement : **Fr. 3'184'923.22**
=====

<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 3'234'573.54
	Total des recettes	:	<u>Fr. 763'498.85</u>

Investissement net : **Fr. 2'471'074.69**
=====

Excédent de financement : **Fr. 713'848.53**
=====

Avec des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 2'110'574.69**, les comptes 2014 de la commune de Vollèges laissent apparaître une augmentation de fortune de **Fr. 1'074'348.53**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2014 à **Fr. 16'484'168.44** et le total du bilan à **Fr. 26'446'617.30**.

Le résultat de l'exercice 2014 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une situation très saine. En effet, les cinq principaux indicateurs financiers à savoir, le degré d'autofinancement, la capacité d'autofinancement, les taux global des amortissements ordinaires, l'endettement net par habitant ainsi que le taux du volume de la dette brute obtiennent tous la note maximale. L'endettement net par habitant passe de **Fr. 818.--** au 31.12.2013 à **Fr. 375.--** au 31.12.2014.

4/ RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Alpes Audit SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que la révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession.

Le compte Pertes et Profits ainsi que le bilan ont été établis selon les exigences de la LCO du 5 février 2004. Sur la base de ses travaux, la fiduciaire recommande à l'assemblée primaire d'approuver le compte annuel 2014 de la Commune de Vollèges.

L'assemblée n'ayant aucune questions ni remarques à faire valoir, les citoyens et citoyennes présents passent à l'approbation. Les comptes 2014 de la Bourgeoisie de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION BAGNES-VOLLEGES POUR LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

En décembre 2012, les deux conseils communaux de Bagnes et de Vollèges ainsi que l'Assemblée primaire de Vollèges et le Conseil général de Bagnes approuvent unanimement les nouveaux statuts du CO Bagnes-Vollèges. En janvier 2013, M. Michel Beytrison, adjoint de M. Lovey au Département de l'éducation de la culture et du sport (DECS), présente aux communes valaisannes le nouveau contrat de prestations, lequel incite fortement les communes à professionnaliser leur direction d'école primaire, au besoin en passant, pour les communes avec une masse critique d'élèves insuffisante, par un regroupement. Suite à cette présentation et à la volonté de la commune de Vollèges de se rapprocher de celle de Bagnes également pour le primaire, la commission scolaire régionale décide d'ajourner la mise en application des statuts du CO pour travailler également avec le primaire sur des nouveaux statuts valables pour la scolarité obligatoire de Bagnes et de Vollèges.

Le conseiller Régis Exquis répond ensuite aux questions des citoyens, notamment :

M. Pierre Frossard demande quand est-ce que les nouveaux statuts vont être mis en vigueur et qu'est-ce qu'il advient des statuts approuvés en décembre 2012 ? Les statuts approuvés en 2012 seront remplacés par les nouveaux statuts de l'association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire, lesquels devraient entrer en vigueur à la rentrée août 2016.

M. Daniel Moulin demande s'il existe un cahier des charges pour les directeurs et si ces derniers garderont des heures d'enseignement ? Le cahier des charges en question sera édité par le conseil d'Etat et selon la présentation de M. Beytrison, les directeurs ne devraient normalement plus enseigner et se consacrer entièrement à la direction. Ce que trouve

dommage M. Moulin et ce dernier réitère sa demande que les directeurs et leurs adjoints gardent des heures d'enseignement.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation des nouveaux statuts. A l'unanimité des citoyens présents, les statuts de l'Association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire sont approuvés par l'Assemblée primaire.

6/ PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENTS AUTOUR DE LA MAISON DE COMMUNE A VOLLEGES

Le conseil communal présente à l'assemblée les plans du projet d'aménagement autour de la maison de commune de Vollèges. Il prend note ensuite des remarques des citoyens et répond aux différentes questions, à savoir :

M. Christian Terrettaz propose de supprimer la route droite entre la poste et le bâtiment de l'ancienne Raiffeisen. Le conseil communal va prolonger la réflexion.

M. Pierre Frossard demande qu'est-ce qu'il advient de la fontaine. Celle-ci sera simplement déplacée au Paquet.

M. Daniel Moulin demande en quelle zone seront les places de parc. Elles resteront en zone bleue.

8/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Avant de donner la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions ou propositions, le président leur présente les principaux projets qui occupent ou qui vont occuper le conseil communal ces prochaines années, notamment :

- **Enseign. & formation :** - regroupement des directions d'école pour la scolarité obligatoire
- **Aménagement territoire :** - réaménagement centre du village du Levron
- analyse de la zone à construire (LAT)
- aménagement de la décharge (entrée et trafic)
- places de jeux (Levron – Etiez – Vens)
- rte de contournement en zone industrielle
- aménagement de la Dranse – passerelle
- **Affaires sociales :** - agrandissement de la crèche et de l'UAPE
- **Services techniques :** - amélioration des réseaux (Vollèges – Levron)
- Microcentrale III (mise à l'enquête cette année encore)
- **Constructions :** - révision du règlement communal des constructions et des zones homologué par le Conseil d'Etat en séance du 10 novembre 1999
- **Agriculture :** - PDR (projet de développement régional) et APAGE (association de promotion agricole du Grand Entremont) qui sont des projets sur 5 à 6 ans avec remerciements à Fabien Sauthier d'avoir accepté de prendre la présidence de l'APAGE
- **Sports, culture :** - vestiaires pour le FC Vollèges (réflexion élargie à faire sur l'affectation de l'ensemble des bâtiments (dépôt TP, vestiaires, école - classe supplémentaire, agrandissement crèche et UAPE, etc..)
- **Tourisme :** - pose des panneaux sur les alpages

- création de la forêt du bicentenaire sur demande du Service cantonal des forêts et du paysage
- organisation des journées découvertes
- **Salubrité :**
 - fin de la pose des molochs
 - ordures – taxe au sac
- **Travaux publics :**
 - mise en soumission d'un poste supplémentaire d'employé des travaux publics
- **Bourgeoisie :**
 - démontage de la grange sur la parcelle no 2373, folio 13 au Levron et mise en valeur du bâtiment de la Bourgeoisie (transformation, location) parcelle no 2376.

Le président, M. Christophe Maret, informe ensuite à l'assemblée primaire que les communes de Bagnes et de Vollèges, après avoir obtenu l'approbation de leurs conseils respectifs, ont décidé de lancer une étude concernant l'examen de la faisabilité d'un projet de fusion. Pour ce faire, ils ont décidé de rencontrer le bureau d'études SEREC à Sion, spécialisé dans l'accompagnement des fusions de communes ainsi que M. Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales (SAIC). Il passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou propositions :

- M. Bruno Moulin s'inquiète de savoir pourquoi un point relatif au projet de fusion n'a pas été porté à l'ordre du jour de la présente assemblée. Ceci aurait certainement attiré plus de personnes. Il demande également à quel moment la population pourra se déterminer. Le président lui répond qu'il ne s'agit pas d'une décision mais d'une information. D'ailleurs, un courrier tout-ménage sera adressé prochainement à l'ensemble de la population des deux communes. Par ailleurs, les conseils communaux ont seulement accepté d'étudier une faisabilité. Si toutefois, le projet venait à se concrétiser, il est clair que la décision finale serait du ressort de la population sous la forme d'une votation.
- M. Daniel Moulin pose la question de savoir si c'est juste de s'approcher de la commune de Bagnes. En effet sur le dernier dossier intercommunal de la maison de la santé de l'Entremont à Sembrancher, la commune de Bagnes n'y a pas adhéré. Par ailleurs ne serait-il pas judicieux d'attendre le développement du projet de l'Etat du Valais sur les régions.
- M. Jean-Marie Abbet trouve qu'il est juste d'initier aujourd'hui un projet de fusion. Par contre, il demande pourquoi avec Bagnes et pas le reste de l'Entremont ?
Le président lui répond que cela fait plusieurs années que les conseils communaux de Bagnes et de Vollèges se rencontrent pour débattre des sujets qui leur sont communs. Déjà beaucoup de collaborations économiques existent (CO, CSI, énergie, police, etc..) entre les deux communes. C'est dans le cadre de ses rencontres que le sujet a été soulevé. Concernant les autres communes de l'Entremont, leurs présidents ont été avertis par courrier et la porte leur est bien évidemment ouverte.
- M. Raphaël Moulin fait remarquer que dans le cadre de la fusion des Banques Raiffeisen, au début tout le monde n'était pas pour. On a même vécu des scènes assez cocasses. Aujourd'hui on se trouve devant la dernière étape, à savoir la fusion des Banques Raiffeisen de Bagnes-Vollèges avec celle de la Vallée d'Entremont pour n'en faire plus qu'une en Entremont (exemple à suivre).
- M. Pierre Frossard demande que les citoyens et citoyennes ne soient pas oubliés dans le processus et qu'ils soient entendus. Le président lui répond que la discussion sera bien évidemment ouverte et que tout le monde pourra et faire part de ses questions, remarques ou propositions.

- M. Daniel Moulin informe l'assemblée que M. Jean-Albert Ferrez, ancien président du Grand-Conseil avait soulevé cette idée de fusion il y a de cela trois ou quatre ans. Il propose au conseil communal de prendre contact avec lui.
- M. Norbert Terrettaz fait remarquer que si le résultat de la votation du dimanche 14 juin.2015 risque de voir la suppression des préfets de district. Etant donné que les relations intercommunales entre Bagnes et le reste de l'Entremont sont bonnes, il faut espérer que le projet lancé par les communes de Bagnes et de Vollèges agisse comme un détonateur et que les autres communes du district y adhèrent.
- Daniel Moulin revient sur l'augmentation des effectifs au niveau de l'école et l'agrandissement de la crèche et de l'UAPE. Dans un but de développement, il fait remarquer au conseil communal que la parcelle no 763, folio 5 au lieudit Le Dailley, laquelle est contigüe à celle de l'école ainsi qu'à celle du nouveau dépôt acquis par la commune est toujours à vendre. Il suggère de mettre tout en œuvre pour l'acquérir.
- Mme Wichser-Rausis Geneviève demande comment la commune envisage de gérer le problème de la taxe au sac. Le président lui répond qu'actuellement le problème de l'introduction du système de la taxe au sac sera géré au niveau des communes du Valais romand. Une répartition sera mise en place entre les communes. Au début, il est clair qu'il faudra faire la police. Quant à l'autofinancement du service, il faudra certainement plusieurs années pour l'atteindre.
- M. Daniel Moulin prend note de l'augmentation des nationalités au niveau de l'école primaire. Il demande si la commune de Vollèges a adhéré au programme cantonal d'intégration (PCI). Le conseiller Devegney lui répond que la commune a été approchée par celle de Martigny dans le cadre de leur programme d'intégration Martigny et Entremont (PIME). Malheureusement n'ayant pas été convaincu par la démarche, le conseil communal a décidé de ne pas y adhérer. Actuellement et au vu du nombre de dossiers à traiter, il a mandaté la commission sécurité pour le faire au coup par coup. Toutefois, si le nombre de dossiers venaient à augmenter de manière importante, il serait prêt à revoir sa stratégie sur le sujet.

Suite à toutes ces questions et remarques, le président clôt la séance vers 22h00 en remerciant ces collègues du conseil, le secrétaire-caissier pour son travail ainsi que tout le personnel communal pour son engagement. Il invite ensuite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Vollèges, le 15 juin 2015

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2015 à 20h00

- Présidence** : Maret Christophe, Président
- Présences** : Le conseil communal
J.-L. Farquet : secrétaire communal
Olivier Rausis, journaliste au Nouvelliste
28 citoyens + une non-citoyenne
- Excusés** : 15 citoyens (nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 19 novembre 2015 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004. Il demande ensuite à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'honneur de M. Albert Monnet décédé le 22 juin 2015. M. Monnet, ancien préfet du district a été conseiller communal à Vollèges de 1965 à 1968.

2/ NOMINATION DES SCRUCTATEURS

Le président propose de nommer comme scrutateur MM Jacques Frossard et Jean-Marc Wichser. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2015. Ce dernier ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

4/ LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2016

Le président, M. Maret, présente à l'assemblée le récapitulatif du budget ainsi que le détail des investissements prévus pour l'année 2016. Ledit budget prévoit les résultats suivant, à savoir :

Fonctionnement	Total des recettes	:	Fr. 11'817'630.--
	Total des dépenses	:	Fr. <u>9'628'190.--</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 2'189'440.--
			=====

Investissements	Total des dépenses	:	Fr. 3'374'500.--
	Total des recettes	:	Fr. <u>570'000.--</u>
	Investissement net	:	Fr. 2'804'500.--
			=====
Insuffisance de financement		:	Fr. 615'060.--
			=====

Avec une prévision d'amortissement s'élevant à **Fr. 2'215'100.00**, le budget 2016 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 25'660.--**.

Le président communique ensuite les décisions arrêtées par le Conseil communal en séance du 05 novembre 2015 et en vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 312 alinéa 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004, à savoir :

1. Montant de l'impôt personnel (art. 177)	Fr.	15.--
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179		1.25
3. Indexation des revenus imposables (art. 178 ch. 5 et 6)		150
4. Montant de la taxe sur les chiens (taxe communale art. 182)	Fr.	105.--

Avant de passer à l'approbation, le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques.

M. Daniel Moulin demande à quoi correspond l'engagement de la Commune en faveur du four banal de Vollèges. Le président lui répond qu'il s'agit d'une participation de la commune au projet de transformation d'une grange. Le montant de la subvention allouée se rapporte à la partie du bâtiment relative à la valorisation du patrimoine, à savoir l'enveloppe du bâtiment, la cidrerie, le séchoir/fumoir et la salle des pâtes/laboratoire. Par contre il a décidé de ne pas subventionner la grange (salle de rencontre et espace culturel). En effet, le conseil estime que la commune de Vollèges dispose déjà de suffisamment de salles de réunion. Suite à cette explication, M. Moulin trouve quand même le montant de la subvention (Fr. 100'000.--) très important.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation du budget. A l'unanimité des membres présents, l'assemblée primaire approuve le budget 2016 de la Commune de Vollèges.

5/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le président, M. Christophe Maret, donne d'abord quelques explications aux membres présents concernant les dossiers en cours dont certains ont aboutis comme :

- l'homologation du plan de zone pour le secteur de la décharge du Merdenson ;
- la signature des nouveaux statuts de l'AscoBaVo (association pour la scolarité obligatoire Bagnes-Vollèges) ;

ou d'autres sont en cours, notamment :

- Fusion Bagnes-Vollèges : mandat attribué au bureau SEREC SA pour l'établissement d'un rapport à remettre pour la fin de l'année 2016 ;

- Augmentation de la population et ses conséquences (école, crèche/UAPE, développement des réseaux, etc..) ;
- Remplacement du responsable technique (M. Frédéric Moulin ayant été nommé dernièrement au poste de voyer de l'arrondissement).

Il passe ensuite la parole aux citoyens présents pour d'éventuelles questions ou propositions :

- M. Jacques Frossard demande que le conseil communal se penche sur le problème des factures d'irrigation. Les factures relatives aux taxes sont adressées au début de l'année alors que la période d'irrigation n'a pas encore débutée. Le secrétaire communal lui répond que cette façon de faire a été décidée par le conseil communal afin d'éviter un surcroît de travail administratif. En effet, le règlement d'irrigation prend en compte la situation au 01.01. de l'année en cours. Plus les factures sont adressées près de la date en question et moins il y aura de réclamation suite à des ventes, échanges, changement d'exploitant, etc... Suite à ces explications, M. Frossard demande que le délai de paiement desdites factures soit prolongé à 60 voire 90 jours. Le conseil communal va voir ce qu'il peut faire dans ce sens.
- M. Stéphane Roserens fait remarquer qu'un montant a été porté au budget concernant l'entretien du chemin des Vignes concernant des problèmes d'eau. Il demande au conseil communal de voir également le problème des grilles sur la route de Cries au sommet du village de Vollèges. En effet, l'évacuation des eaux de surface semble également connaître des problèmes.
- M. Jean-Paul Bruchez soulève le problème de la décharge et du montant remboursé par la commune. Il propose de mettre en place un système de carte. De cette manière seuls les titulaires de ladite carte aurait droit à la gratuité au centre de tri lequel facturerait directement à la Commune. Le conseil lui répond qu'il a mis en place le système actuel afin d'avoir un véritable contrôle sur les montants qui sont facturés par le centre de tri.
- M. Urbain Moulin demande si les vététistes sont prioritaires sur les chemins balisés parcours VTT ? En effet, il a failli avoir un accident en se promenant sur le Chemin de la Creuse au Levron. Le conseil lui répond que non surtout que la majorité des parcours VTT situés sur le territoire de la commune de Vollèges emprunte les mêmes chemins et sentiers que les chemins pédestres.
- M. Patrice Berguerand propose que le chemin du Roc Blanc, un des chemins pédestres le plus utilisé de la commune soit également balisé en tant que chemin pédestre et entretenu de la même manière.
- M. Romain Moulin demande que l'on trouve une solution pour les molochs à Cries (moloch supplémentaire ou plus de ramassage). En effet, les molochs sont souvent pleins et les sacs doivent régulièrement être posés à côté.
- M. Daniel Moulin soulève le problème du maintien de la vie à domicile. Il souhaite que le service social de la commune s'occupe de ce dossier et s'intéresse à une planification pour des structures intermédiaires sur le territoire de la commune de

Vollèges. Le président lui répond que la discussion a eu lieu au niveau du district d'Entremont. La commission répond également qu'elle s'est renseignée auprès d'autres communes dans lesquelles ces structures existent (Bagnes, Fully, etc.). A première vue, les structures en question ont beaucoup de peine à fonctionner. N'étant pas tout à fait satisfait de la réponse, M. Moulin réitère sa demande afin que le conseil communal s'intéresse de très près à cette nouvelle planification.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée et invite les membres présents à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire

Vollèges, le 10 décembre 2015

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 08 juin 2016 à 20h00

- Présidence** : Christophe Maret, président
- Présences** : Le conseil communal (7 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
91 citoyens et 1 non-citoyenne
- Excusés** : 6 citoyens(nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Cette dernière a été convoquée le 19 mai 2016 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Son ordre du jour est accepté.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Roserens Stéphane et Terrettaz Alexandre comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée sans opposition.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 09 décembre 2015. Ce dernier ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2015

Le président, M. Christophe Maret, donne connaissance à l'assemblée des principaux chiffres concernant les comptes 2015 de la Commune de Vollèges. Ces derniers bouclent avec le résultat suivant, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 13'490'948.20
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 10'132'278.83</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 3'358'669.37 =====
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 4'605'311.58
	Total des recettes	:	<u>Fr. 1'856'963.10</u>
	Investissement net	:	Fr. 2'748'348'48 =====
<i>Excédent de financement</i>		:	Fr. 610'320.89 =====

Avec des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 2'182'948'48**, les comptes 2015 de la commune de Vollèges laissent apparaître une augmentation de fortune de **Fr. 1'175'720.89**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2015 à **Fr. 17'668'916.53** et le total du bilan à **Fr. 26'707'084.99**.

L'endettement net par habitant passe de **Fr. 375.--** au 31.12.2014 à **Fr. 22.--** au 31.12.2015.

4/ RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Alpes Audit SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que la révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession.

Le compte Pertes et Profits ainsi que le bilan ont été établis selon les exigences de la LCO du 5 février 2004. Sur la base de ses travaux, la fiduciaire recommande à l'assemblée primaire d'approuver le compte annuel 2015 de la Commune de Vollèges.

L'assemblée n'ayant aucune questions ni remarques à faire valoir, les citoyens et citoyennes présents passent à l'approbation. Les comptes 2015 de la Commune de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ APPROBATION DE L'OFFRE D'ACHAT DES BIENS DU BENEFICE PAROISSIAL POUR LE FINANCEMENT DES LA RENOVATION DE LA CURE POUR UN MONTANT DE Fr. 1'627'820.--.

Le bénéfice paroissial de Vollèges envisage de rénover et transformer le bâtiment de la cure sis sur la parcelle no 179, folio 3. Dans le but de trouver le financement nécessaire (environ Fr. 2'500'000.--), le comité de la Paroisse a décidé de réaliser certains de leurs biens. Pour ce faire, il s'est approché de la Commune. Après discussion, le conseil communal et le comité de la paroisse se sont entendus sur l'offre suivante :

• Parcelle no 752 – place de parc des Posettes + bâtiment	Fr.	562'020.—
• Parcelle no 642 – partie située en zone à bâtir (2565 m2)	Fr.	820'800.—
• Parcelle no 340 – grange de la cure	Fr.	145'000.—
• Parcelle no 178 – part bâtiment Thierry Berguerand	Fr.	<u>100'000.—</u>

Montant total de l'offre **Fr. 1'627'820.—**
=====

Avant de passer à l'approbation, le conseil répond aux questions des citoyens, notamment :

M. Jacques Frossard fait remarquer que sur la parcelle no 752, les communes de l'Entremont ont investi pour une place de marché pour le bétail. Il demande ce qu'il adviendra de ladite place ? Le président lui répond qu'il en a été tenu compte dans la transaction avec la paroisse.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation à main levée : par 97 oui, 1 abstention et 1 avis contraire, l'assemblée primaire de Vollèges approuve l'offre d'achat des biens du bénéfice paroissial s'élevant à **Fr. 1'627'820.--**.

6/ APPROBATION DU CAUTIONNEMENT D'UN EMPRUNT DE Fr. 1'200'000.-- EN FAVEUR DU BENEFICE PAROISSIAL POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE LA CURE

Afin de financer le solde des travaux de rénovation de la cure, le comité de la Paroisse va souscrire un emprunt bancaire à hauteur de Fr. 1'000'000.-- . Pour ce faire, il a besoin d'obtenir le cautionnement de la Commune de Vollèges couvrant le 120 % de l'emprunt, soit Fr. 1'200'000.--.

Par 97 oui, 0 abstention et 2 avis contraire, l'assemblée primaire de Vollèges approuve le cautionnement en faveur de la Paroisse couvrant un emprunt bancaire à hauteur **de Fr. 1'200'000.--**.

7/ TAXE SUR LE DECHETS URBAINS – APPROBATION DE L'INSTAURATION D'UNE TAXE AU SAC

L'Antenne Régions Valais Romand informe les communes sur le projet de la nouvelle taxe sur les déchets urbains. A l'heure actuelle, 82.76 % des communes du Valais Romand, dont celle de Vollèges, sont favorables à l'instauration d'une taxe au sac. Afin de mettre en place, dans les délais prévus, ce nouveau système de taxe sur les déchets urbains, il est impératif que les organes législatifs communaux prennent position.

Avant de passer à l'approbation, le conseil communal répond aux questions des citoyens, notamment sur le maintien de la taxe de base, l'optimisation du tri, etc..

L'assemblée passe ensuite à l'approbation à main levée : par 98 oui, 0 abstention et un avis contraire, l'assemblée primaire de Vollèges approuve le projet d'instauration du nouveau système de la taxe au sac.

8/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou propositions :

- M. Fred Thiébaud prend la parole pour poser trois questions :
 1. Au chemin de la Galaterie, il y a actuellement un immeuble en construction. Est-ce que le conseil communal pourrait intervenir afin que les barrières des balcons soit exécutées en bois comme sur l'ensemble des bâtiments voisins et non pas en fer forgé ?
 2. Pourquoi a-t-on déplacé la fontaine qui se trouvait sur la place du centre du village ? Cette place est maintenant horrible.
 3. Peut-on intervenir au bas de chemin de la Cotze ? En effet, une voiture est toujours parquée sur le trottoir et rend la sortie sur la route cantonale dangereuse.

Le président lui répond que l'immeuble en construction a été mis à l'enquête publique pendant 30 jours et que c'est durant ce laps de temps que les citoyens doivent émettre leur remarques ou opposition. Concernant la fontaine, c'est pour combler un manque de places de parc au centre du village que le conseil communal a décidé de la déplacer. En ce qui concerne la voiture parquée sur le trottoir, la police communale est intervenue et le propriétaire la gare maintenant de l'autre côté de la route.

- M. Daniel Moulin revient sur le déplacement de la fontaine dans l'ère de jeu du Paquet et demande si cela ne doit pas être jugé comme dangereux pour les enfants (profondeur de la fontaine entre 75 et 78 cm). Le président lui répond que le conseil

communal en prend note et qu'il va s'informer auprès du BPA (bureau de prévention des accidents).

- Pour M. Patrice Berguerand, la place au centre du village de Vollèges n'est pas digne d'un beau village. Le président lui répond que les travaux sont en cours et qu'ils ne sont pas terminés.
- M. Norbert Terrettaz prend la parole pour faire un petit historique sur les fontaines. Avant la fontaine du village servait à abreuver le bétail et à fournir de l'eau potable pour les familles environnantes. La vie a désormais évolué et s'est adaptée aux conditions actuelles. De nos jours, il n'est plus pensable de devoir faire la lessive à la fontaine ou d'ouvrir des nouvelles exploitations agricoles dans le quartier.
- M. Jean-Léonce Frossard demande s'il serait envisageable d'entreprendre des travaux sur la route 89 vers la grange de M. Freddy Murisier sise sur la parcelle no 263, folio 3 dans le but de sécuriser le trottoir. En effet, régulièrement, lors de croisement, des véhicules empruntent ledit trottoir. Le conseil lui répond qu'une intervention a été déposée auprès du SRTCE dans ce sens et qu'un montant a été prévu au budget 2016.
- M. Pascal Tornay revient sur la question de la fin des aménagements du centre de Vollèges. Le président Christophe Maret, lui répond que c'est actuellement à l'étude et que les travaux seront entrepris selon la vie qu'engendre la place. Une zone 20 km/h pourra être aménagée.
- M Daniel Moulin, fait remarquer que la prolongation du trottoir au fond du village de Vollèges n'a pas été faite. Il lui est répondu que les travaux seront exécutés selon les besoins et les finances du canton.
- M. Jean-Paul Bruchez revient sur la problématique des passages à piétons supprimés à Etiez. Il se demande comment on fait avec les enfants qui descendent du bus scolaire. Le conseil lui répond que c'est le canton qui décide de la suppression des passages piétons et qu'il devrait poser la question directement au SRTCE.
- M. Pascal Tornay demande si la commune ne pourrait pas entreprendre quelques travaux sur la route de Biolles. Le président lui répond que c'est actuellement à l'étude.
- Mme Marylène Farquet-Gay interpelle le conseil communal pour étudier la possibilité de créer un WC public au Levron. Le conseil lui répond que le dossier se trouve actuellement en discussion.
- M. Léonard Moulin demande où en est le dossier relatif à la 3^{ème} micro-centrale. Le projet est toujours à l'étude. Il est cependant mis en attente de la décision du TMR concernant la transformation et le déplacement du pont sur le torrent du Merdenson.
- M. Yaël Abbet s'informe sur le dossier de la Gare d'Etiez. Pour fin 2018, TMR veut arriver à une cadence des trains entre Martigny et le Châble à la demi-heure. Pour ce faire, le maintien de la gare d'Etiez dans son concept actuel n'est pas possible. TMR met toujours en avant la problématique du remplacement du train par des bus. Le conseil communal par M. Fabien Sauthier demande à la population de se battre pour essayer de maintenir la gare. « La gare sera la gare et le train passera toujours. Quant aux bus, ils seront eux dépendants de la fréquentation ».
- M. Daniel Moulin demande ce qu'il en est de l'engagement de la commune pour faire établir un relevé des bâtiments communaux. Le président lui répond que, suite à l'entrée en vigueur de la loi Webber, le conseil communal a décidé de faire établir ce relevé dans le but de sauvegarder le centre des villages. D'ailleurs, cette façon de faire pourrait donner la possibilité aux propriétaires de transformer voir vendre des anciens bâtiments, à certaines conditions, en résidence secondaire.
- M. Daniel Moulin propose au conseil communal, dans le cadre de l'augmentation de la population, de réserver l'ancien dépôt (Marchetti) sis sur la parcelle no 765, folio 5 en faveur du secteur scolaire. M. Roland Bérard appuie la proposition en informant l'assemblée que le dépôt se trouve à l'heure actuelle pratiquement en zone à bâtir et de

cette manière cela permettrait d'éviter le bruit occasionné par les machines de chantier et de déneigement. Le vice-président, M. Fabien Sauthier, répond que le conseil communal envisage toujours d'acquérir la parcelle no 763, folio 5 pour le développement des activités scolaires.

- M. Daniel Moulin remercie le conseil communal de publier l'extrait de ces décisions sur le site internet. Par ailleurs, il demande quels sont les critères d'octroi de la naturalisation. En effet, dans le courant de cette année, le conseil communal a octroyé deux naturalisations et dans le même temps en a refusé une. Le conseiller Alain Devegney l'informe que le canevas pour la naturalisation est fourni par le canton, que les candidats doivent démontrer une certaine connaissance des institutions et que le candidat qui n'a pas reçu sa naturalisation n'a rien fait pour l'obtenir contrairement aux deux autres. « La naturalisation ne s'acquiert pas dans une pochette surprise mais doit être méritée ».
- M. Julien Moulin relève que la commune va acquérir un nouveau terrain. Que compte-t-elle en faire et qu'elle est sa stratégie. Le président Christophe Maret lui répond que les communes se retrouvent souvent en déficit de terrain. La commune de Vollèges a eu l'occasion d'acquérir deux terrains ces dernières années. Elle n'envisage pas de faire de la spéculation. Actuellement il n'y a rien de définit. Ces terrains peuvent toujours servir de monnaie d'échange. Par ailleurs, en cas de nouvelle volonté de la part de la commune, il va s'en dire que l'Assemblée primaire en sera informée.
- M. Julien Moulin remercie la commune pour sa participation en faveur de l'Association du Pays du St.-Bernard. Il relève que la commune subventionne les enfants qui ont acquis un abonnement annuel auprès de Téléverbier SA. Il demande que cette subvention soit également allouée aux enfants qui achètent un abonnement de ski du Pays du St.-Bernard. Le président lui répond de faire cette demande par écrit.

Suite à toutes ces questions et remarques, le président clôt l'assemblée. Il est 21h36. Il remercie ses collègues du conseil, le secrétaire-caissier pour son travail ainsi que tout le personnel communal pour son engagement. Il invite ensuite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Vollèges, le 14 juin 2016

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 à 20h00

Présidence : Maret Christophe, Président
Présences : Le conseil communal
J.-L. Farquet : secrétaire communal
53 citoyens + une non-citoyenne
M. Joël Di Natale, directeur des SI de Bagnes
Excusés : 9 citoyens (nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 23 novembre 2016 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004.

2/ NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le président propose de nommer comme scrutateur MM Marc Moulin et Claude Farquet. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 8 juin 2016. Ce dernier donne lieu à la remarque suivante :

M. Pascal Tornay informe que l'interlocuteur pour la paroisse de Vollèges est le conseil de gestion et non le comité de la Paroisse. Le secrétaire en prend note et remercie M. Tornay.

4/ FERMAGE DES RESEAUX ELCTRIQUES – PRESENTATION DE M. JOEL DI NATALE, DIRECTEUR DES SI BAGNES

Tout d'abord, le président, M. Christophe Maret, présente M. Joël Di Natale, nouveau directeur des Services industriels de Bagnes. M. Di Natale a d'abord effectué une carrière militaire (colonel EMG), il a également été conseiller communal et vice-président de la Commune d'Orsières. Par la suite, il a travaillé en tant que directeur sécurité auprès du bureau BTEE SA à Liddes. C'est d'ailleurs sous sa direction qu'a été effectué le rapport d'audit sur la Commune de Vollèges. Il vient d'être engagé (juin 2016) au poste de directeur des Services industriels de Bagnes.

M. Di Natale présente à l'assemblée le contrat de fermage signé entre les communes de Bagnes, Vollèges, Sembrancher et Bovernier. C'est dans un but de stabilisation que les autorités des quatre communes mentionnées ci-devant ont décidé de créer un fermage de leur réseau électrique respectif. De ce fait, ils deviennent le quatrième plus grand GRD au niveau valaisan. Par ailleurs le contrat de fermage fixe plusieurs défis à la société SEDRE SA, à savoir :

- valorisation de la production d'énergie des communes et stabilisation des coûts ;
- fourniture et maintenance des puissances aux consommateurs ;
- contrôle des coûts de fourniture de l'énergie aux consommateurs ;
- absorption des investissements importants afin d'éviter la vente d'installations.

Il répond ensuite aux questions des citoyens, notamment :

- M. Pierre Frossard prend la parole et fait un historique sur la politique énergétique pour arriver à la conclusion que la mise en application de la loi n'a pas apporté de libéralisation mais un système plutôt monopolistique au niveau cantonal et c'est, de ce fait, les clients captifs qui financent les sociétés productrices. M. Di Natale lui fait savoir que le système monopolistique ne concerne pas les clients non-captifs et que normalement la libéralisation totale devrait bientôt être appliquée à l'ensemble des consommateurs. Christophe Maret lui répond qu'au vu de l'incertitude et la volatilité du marché de l'électricité, les autorités ont trouvé que le système du fermage était la meilleure solution.
- M. Daniel Moulin demande si cette décision n'aurait pas dû être de la compétence de l'Assemblée primaire. M. Di Natale lui répond que non étant donné que le contrat de fondation et de participation par lequel les communes actionnaires ont décidé de créer la société SEDRE SA comme plateforme commune de services capable d'assurer la gestion et l'exploitation des réseaux d'électricité respectifs le prévoit.
- M. Clément Moulin fait remarquer que dans le budget 2017, le service électrique de Vollèges ne laisse pas apparaître de bénéfice. Il lui semble que le montant de la rémunération du réseau (location) ne correspond pas aux chiffres évoqués dans la présentation. En effet, il lui est répondu que la rémunération du fermage est calculée sur la valeur locative du réseau de distribution. Le taux utilisé correspond au WACC (*coût moyen pondéré du capital (CMPC)*), ou *weighted average cost of capital (WACC)*. Ce dernier est fixé par le DETEC (*Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication*). A l'heure actuelle il s'élève à 3.83 %. Toutefois, pour ne pas mettre en péril la nouvelle structure, il a été décidé d'utiliser un taux de rémunération inférieur à celui donné par la Confédération ; par exemple pour 2017, la rémunération de la Commune de Vollèges est calculée sur un taux de 2%. D'où la différence :

Valeur locative du réseau : 4'301'568.-- x 3.83 % = Fr. 164'750.--
4'301'568.-- x 2 % = Fr. 86'031.--

5/ APPROBATION ACHAT DE LA PARCELLE NO 763, FOLIO 5 AU LIEUDIT LE DAILLAY, PROPRIETE DE L'HORIE MARTI WALTER POUR LE MONTANT DE FR. 852'840.-- (2'369 m2 à Fr. 360.--)

Le président, M. Christophe Maret, informe l'assemblée que l'hoirie Walter Marti, est revenue sur son refus de l'offre d'achat par la commune de Vollèges relative à la parcelle no 763, folio 5.

Le conseil communal propose donc à l'assemblée primaire de se prononcer sur cet achat. Avant de passer au vote, il passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques :

- M. Daniel Moulin demande comment la commune va financer l'achat du terrain. Il avance l'argument d'un éventuel échange avec la parcelle no 742 nouvellement acquise par la commune. Christophe Maret lui répond que les finances actuelles le permettent et que l'hoirie ne désire pas faire un échange.
- M. Roland Bérard demande si cet achat important ne se fait pas au détriment d'autres investissements. Le président lui répond que cet achat entre dans le cadre des comptes 2016 et ne préte en rien le budget 2017.

- M. Serge Moulin trouve que c'est un bon investissement mais ne comprend pas la logique de la commune. En effet, il se pose la question pourquoi le conseil communal a refusé l'offre de la paroisse d'acheter le terrain de football étant donné que celui-ci se trouve déjà en zone de constructions et d'installations publiques B.
- M. Jacques Frossard félicite le conseil communal pour cette décision. Il faut souvent qu'une génération fasse un effort pour permettre à ses suivants d'en profiter (exemple d'une certaine exploitation agricole de Vollèges).
- M. Norbert Terrettaz félicite également le conseil communal et mentionne que la commune va également encaisser une part de l'impôt sur les gains immobiliers.

L'assemblée passe ensuite au vote : par 57 oui, 3 non et 1 abstention, l'assemblée primaire de Vollèges approuve l'acquisition de la parcelle no 763, folio 5 au lieudit Le Daillay pour le prix de **Fr. 852'840.--**, soit **2'369 m2** à **Fr. 360.--**.

6/ LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2017

Le président, M. Maret, présente à l'assemblée le récapitulatif du budget ainsi que le détail des investissements prévus pour l'année 2017. Ledit budget prévoit les résultats suivant, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 10'727'000.--
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 8'996'470.--</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 1'750'530.-- =====
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 4'257'900.--
	Total des recettes	:	<u>Fr. 560'000.--</u>
	Investissement net	:	Fr. 3'697'900.-- =====
<i>Insuffisance de financement</i>		:	Fr. 1'967'370.-- =====

Avec une prévision d'amortissement s'élevant à **Fr. 2'294'500.00**, le budget 2017 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 563'970.--**.

Avant de passer à l'approbation, le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques :

- Mme Wichser demande à quel endroit les futurs molochs prévus à Chemin-Dessus seront installés. Elle ne souhaite pas les voir sous sa fenêtre. Le conseil communal lui répond que le lieu n'a pas encore été déterminé. Dès que l'endroit aura été défini, il leur sera présenté avant d'être exécuté.
- M. Fernand Terrettaz trouve le montant prévue pour la transformation du nouveau dépôt des travaux publics énorme (Fr. 800'000.--). Le président lui répond qu'il s'agit d'une enveloppe et que la commission va tout mettre en œuvre pour arriver à un montant bien inférieur.

- M. Serge Moulin renchérit en trouvant exagéré le montant. Il se demande même si le terme « dépôt TP » ne correspondrait pas à « *Trône Présidentiel* ».
- M. Clément Moulin soulève le fait que des mandats concernant les travaux de transformations du dépôt des TP ont, selon les extraits 2016 des décisions du conseil, déjà été attribués. Le président lui répond par l'affirmative mais ces adjudications ne concernent que les travaux prévus en 2016.
- M. Georgy Carron demande où en est le dossier sur l'aménagement d'une carrière à Chemin-Dessus. Le président lui répond que les tractations sont en cours et que le dossier avance. Une solution devrait prochainement être trouvée.
- Daniel Moulin demande des explications sur le poste « Irrigation des vignes du Biolley ». Le conseil lui répond que le dossier est actuellement à l'étude. Selon les professionnels, l'irrigation est nécessaire. Suite à cette étude, les propriétaires de vignes seront contactés et entendus.
- M. Gabriel Délitroz demande si une place de jeu, une fontaine ainsi que des nouvelles places de parc sont prévues au village de Cries. Le président lui répond que le conseil communal va prendre note de sa requête mais que pour l'instant aucune demande particulière n'est parvenue à la Commune.
- Mme Anne-Laure Joris s'informe sur le projet de création d'une salle de rencontre au Levron. Le conseil communal lui répond que des discussions sont actuellement en cours avec les Stes de chant et de jeunesse concernant une éventuelle reprise d'une part de leur bâtiment. Ce qui devrait permettre à la commune de Vollèges de créer une salle de rencontre et éventuellement des WC publics.
- M. Daniel Moulin soulève le sujet relatif à la mise au concours pour l'engagement d'un collaborateur technico-administratif. Il trouve que l'engagement de trois personnes pour le remplacement de l'ancien responsable technique lui paraît un quelque peu gourmand. Le vice-président, M. Fabien Sauthier, lui répond qu'il ne s'agit pas d'un luxe. Suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes, beaucoup de tâches dévolues à la commune ne sont actuellement pas exécutées faute de ressources en personnel (permis d'habiter, contrôle des constructions, sécurité, etc..). D'ailleurs l'audit qui a été demandé par le conseil communal a montré les limites de l'organisation actuelle et c'est dans ce sens que les deux derniers postes ont été repourvus.

Après toutes ces questions, l'assemblée, par 55 oui, 2 non et 4 abstentions, approuve le budget 2017 qui lui est soumis.

Par ailleurs, le conseil communal propose à l'assemblée primaire de renouveler le mandat de l'organe de révision des comptes avec la fiduciaire Auditor Services SA (anciennement Alpes Audit SA) pour la prochaine période administrative. Par 60 voix pour et une abstention, l'assemblée primaire de Vollèges nomme la fiduciaire Auditor Services SA, succursale d'Orsières comme organe de révision des comptes de la municipalité pour la prochaine période administrative 2017-2020.

Le président communique ensuite les décisions fiscales arrêtées par le Conseil communal en séance du 10 novembre 2016 et en vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 312 alinéa 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004, à savoir :

1. Montant de l'impôt personnel (art. 177)	Fr.	15.--
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179		1.25
3. Indexation des revenus imposables (art. 178 ch. 5 et 6)		150
4. Montant de la taxe sur les chiens (taxe communale art. 182)	Fr.	100.--

- M. Daniel Moulin propose de porter le montant de la taxe sur les chiens de Fr. 100.-- à Fr. 150.--. Cette proposition n'est pas retenue par l'assemblée.

A l'unanimité des membres présents, les décisions fiscales pour l'année 2017 sont approuvées.

7/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le président, M. Christophe Maret, passe la parole aux citoyens présents pour d'éventuelles questions ou propositions :

- M. Bruno Moulin demande qui a pris la décision concernant le déplacement de l'arrêt du bus devant la maison communale. Le conseil lui répond qu'il s'agit du canton. D'ailleurs le projet a été mis à l'enquête publique et aucune remarque n'a été déposée à son encontre.
- M. Bruno Moulin demande si la commune fait tout ce qui est en son pouvoir pour tenter de maintenir la gare d'Etiez. Il lui est répondu que oui. Par ailleurs la société TMR SA s'est engagée à amener une proposition d'ici le début de l'année prochaine (2017). L'objectif du conseil communal est de faire tout son possible pour que la gare d'Etiez soit maintenue.
- M. Daniel Moulin demande s'il peut obtenir le rapport du BPA relatif à la fontaine du Paquet. Christophe Maret lui répond que ledit rapport lui sera transmis par le Service technique communal.
- M. Jean-François Moulin demande si les travaux de la route 89 sont terminés. La réponse est oui hormis les travaux relatifs à l'engazonnement lesquels seront entrepris au printemps.
- M. Norbert Terrettaz profite de la dernière assemblée primaire de la période administrative 2013-2016 pour remercier les conseillers qui arrêtent leur fonction après 8 ans et les féliciter pour leur engagement. « Il est parfois facile de dire et plus difficile de faire ».

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée en remerciant le secrétaire et ses collègues du conseil pour l'élaboration du budget. Il souhaite aux membres présents de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une bonne année 2017 et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire